

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria\*\* with Hydrogen Peroxide  
Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent



HEALTH • HYGIENE • HOME

## 1. Identification du produit et de l'entreprise

- Nom du produit** : Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria\*\* with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent
- Distribué par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Morris Corporate Center IV  
399 Interpace Parkway (P.O. Box 225)  
Parsippany, New Jersey 07054-0225  
+1 973 404 2600
- Numéro d'appel d'urgence (Medical)** : 1-800-338-6167
- Numéro d'appel d'urgence (Transport)** : 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC  
Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887
- Website:** : <http://www.rbnainfo.com>
- Utilisation du produit** : Multipurpose Cleaner

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of USDOL Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

- n° SDS** : D8214211 v1.0
- Formulation #:** : e0027-114 / 8208493
- No D'IDENTIFICATION EPA** : 777-126
- UPC Code / Sizes** : HDPE Bottle with Trigger (22 and 32oz) and Pump Top

## 2. Identification des dangers

- Classement de la substance ou du mélange** : MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger** :



- Mention d'avertissement** : Attention
- Mentions de danger** : Peut être corrosif pour les métaux.
- Conseils de prudence**

D8214211 v1.0

## 2. Identification des dangers

- Généralités** : Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- Prévention** : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Intervention** : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
- Stockage** : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion.
- Élimination** : Non applicable.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Aucun connu.
- Dangers non classés ailleurs** : Aucun connu.

## 3. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Mélange

| Nom des ingrédients  | %       | Numéro CAS |
|----------------------|---------|------------|
| Peroxyde d'hydrogène | 1 - 2.5 | 7722-84-1  |
| Citric acid          | 0.1 - 1 | 77-92-9    |

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un

## 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peu irritant pour les yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Légèrement irritant pour la peau.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
Irritation
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

D8214211 v1.0

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

**Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

**Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

### Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux

D8214211 v1.0

## 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

environnants.

### Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

- : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### Control

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients  | Limites d'exposition   |
|----------------------|--|
| Peroxyde d'hydrogène | <b>ACGIH TLV (États-Unis, 6/2013).</b><br>TWA: 1 ppm 8 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).</b><br>TWA: 1 ppm 8 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures.<br><b>NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).</b><br>TWA: 1 ppm 10 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 10 heures.<br><b>OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).</b><br>TWA: 1 ppm 8 heures.<br>TWA: 1.4 mg/m <sup>3</sup> 8 heures. |

### Contrôles d'ingénierie appropriés

- : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Contrôle de l'action des agents d'environnement

- : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelles

#### Mesures d'hygiène

- : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

#### Protection oculaire/ faciale

- : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

#### Protection de la peau

D8214211 v1.0

## 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Protection des mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Protection du corps** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Autre protection pour la peau** : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Clair.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil de l'odeur** : Non disponible.
- pH** : 2.1 à 3.5 [Conc. (% poids / poids): 100%]
- Point de fusion** : Non disponible.
- Point d'ébullition** : Non disponible.
- Point d'éclair** : coupelle fermée: >93.3°C (>199.9°F)
- Vitesse d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Non disponible.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)** : Non disponible.
- Pression de vapeur** : Non disponible.
- Densité de vapeur** : Non disponible.
- Densité relative** : 1 à 1.02
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.

D8214211 v1.0

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
- Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- Risque de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
les métaux  
\*\*\*TO BE TRANSLATED\*\*\*
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. Informations toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient   | Résultat                             | Espèces                | Dosage                      | Exposition    |
|---|--------------------------------------|------------------------|-----------------------------|---------------|
| Peroxyde d'hydrogène  | DL50 Orale                           | Rat - Mâle,<br>Femelle | 805 mg/kg (70%<br>H2O2 p/p) | -             |
| Citric acid<br>*Lysol Brand Kills 99.9% of<br>Viruses & Bacteria** with<br>Hydrogen Peroxide<br>Multipurpose Cleaner Citrus<br>Sparkle Zest Scent | DL50 Orale<br>CL50 Inhalation Vapeur | Rat<br>Rat             | 3 g/kg<br>>2.06 mg/l        | -<br>4 heures |
|   | DL50 Cutané<br>DL50 Orale            | Rat<br>Rat             | >5000 mg/kg<br>>5000 mg/kg  | -<br>-        |

**Conclusion/Résumé** : Non classé. Nocif \*

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient  | Résultat                       | Espèces | Potentiel | Exposition                     | Observation |
|--|--------------------------------|---------|-----------|--------------------------------|-------------|
| Peroxyde d'hydrogène   | Yeux - Hautement irritant      | Lapin   | -         | 1 milligramms                  | -           |
| Citric acid  | Yeux - Hautement irritant      | Lapin   | -         | 24 heures<br>750<br>Micrograms | -           |
|  | Peau - Léger irritant          | Lapin   | -         | 24 heures<br>500<br>milligrams | -           |
| *Lysol Brand Kills 99.9% of<br>Viruses & Bacteria** with<br>Hydrogen Peroxide<br>Multipurpose Cleaner Citrus<br>Sparkle Zest Scent | Peau - Modérément irritant     | Lapin   | -         | 0.5 Milliliters                | -           |
|  | Yeux - Opacité de la<br>cornée | Lapin   | <1        | -                              | -           |
|  | Peau - Légèrement irritant     | Lapin   | <1        | -                              | -           |

#### Conclusion/Résumé

- Peau** : Légèrement irritant pour la peau. \*
- Yeux** : Peu irritant pour les yeux. \*

D8214211 v1.0

# 11. Informations toxicologiques

## Sensibilisation

| Nom du produit ou de l'ingrédient  | Voie d'exposition | Espèces       | Résultat          |
|--|-------------------|---------------|-------------------|
| *Lysol Brand Kills 99.9% of Viruses & Bacteria** with Hydrogen Peroxide Multipurpose Cleaner Citrus Sparkle Zest Scent | peau              | Cochon d'Inde | Non sensibilisant |

## Conclusion/Résumé

**Peau** : Non sensibilisant pour la peau. \*

## Mutagénicité

Non disponible.

## Cancérogénicité

Non disponible.

## Classification

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP |
|-----------------------------------|------|------|-----|
| Peroxyde d'hydrogène              | -    | 3    | -   |

## Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

## Tératogénicité

Non disponible.

## Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

## Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

## Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

## Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** : Peu irritant pour les yeux.  
**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.  
**Contact avec la peau** : Légèrement irritant pour la peau.  
**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
rougeur  
**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

**Code #** : FF8208493 (D8214211)\_US GHS      **n° SDS** : D8214211 v1.0      **Date d'édition** : 16/04/2015.

D8214211 v1.0

## 11. Informations toxicologiques

- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
Irritation
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

#### Exposition de courte durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Exposition de longue durée

**Effets immédiats possibles** : Non disponible.

**Effets différés possibles** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

**Généralités** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Mesures numériques de la toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

### Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat   | Espèces   | Exposition            |
|-----------------------------------|--|---|-----------------------|
| Peroxyde d'hydrogène              | Aiguë CE50 1.2 mg/l Eau de mer                                     | Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de croissance exponentielle           | 72 heures             |
|                                   | Aiguë CE50 5.38 mg/l Eau douce                                     | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata                                      | 96 heures             |
|                                   | Aiguë CE50 2320 µg/l Eau douce                                     | Daphnie - Daphnia magna - Néonate   | 48 heures             |
|                                   | Aiguë CL50 30 mg/l Eau douce<br>Chronique NOEC 989.7 ppm Eau douce | Poisson - Siluriformes - Estivaux<br>Poisson - Oncorhynchus tshawytscha - Œuf | 96 heures<br>43 jours |
| Citric acid                       | Aiguë CL50 160000 µg/l Eau de mer                                  | Crustacés - Carcinus maenas - Adulte  | 48 heures             |

D8214211 v1.0

## 12. Informations écotoxicologiques

### Persistance et dégradabilité

Non disponible.

### Potentiel bioaccumulatif

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP <sub>ow</sub> | BCF | Potentiel |
|-----------------------------------|--------------------|-----|-----------|
| Peroxyde d'hydrogène              | -1.36              | -   | faible    |
| Citric acid                       | -1.8               | -   | faible    |

### Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

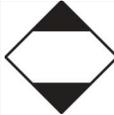
**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## 14. Informations relatives au transport

| Informations réglementaires | Numéro NU | Nom d'expédition correct  | Classes | GE* | Étiquette   | Autres informations     |
|-----------------------------|-----------|---|---------|-----|---|-------------------------|
| Classification pour le DOT  | UN1760    | Corrosive liquids, n.o. s. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène) | 8       | III |  | <u>Quantité limitée</u> |
|                             |           |   |         |     |   |                         |

D8214211 v1.0

## 14. Informations relatives au transport

|                                   |                |  |                |     |   |                         |
|-----------------------------------|----------------|--|----------------|-----|---|-------------------------|
| <b>Classification pour le TMD</b> | UN1760         | LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)  | 8              | III |  | <u>Quantité limitée</u> |
| <b>Classement mexicain</b>        | Non applicable | LIQUIDO CORROSIVO, N.E.P. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène) | Non applicable | N/A |   | <u>Non applicable.</u>  |
| <b>Classe IMDG</b>                | UN1760         | CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)  | 8              | III |  | <u>Quantité limitée</u> |
| <b>Classe IATA-DGR</b>            | UN1760         | Liquide corrosif, n.s.a. (acide citrique, Peroxyde d'hydrogène)  | 8              | III |  | <u>See DG List.</u>     |

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations États-Unis** : **TSCA 8(a) PAIR**: 1-(2-butoxy-1-méthylethoxy)propane-2-ol; α-hexylcinnamaldéhyde; 2-(4-tert-butylbenzyl)propionaldéhyde; 3-p-cuményl-2-méthylpropionaldéhyde; 1-méthyl-4-(4-méthylpentyl)cyclohex-3-ène-1-carbaldéhyde; 4-(4-hydroxy-4-méthylpentyl)cyclohex-3-enecarbaldéhyde

**TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption**: Indéterminé

**Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class I Substances** : Non inscrit

**Clean Air Act Section 602 Class II Substances** : Non inscrit

**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit

**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit

**SARA 302/304**

**Information sur les composants**

| Nom                  | %       | EHS  | SARA 302 TPQ |           | SARA 304 RQ |           |
|----------------------|---------|------|--------------|-----------|-------------|-----------|
|                      |         |      | (lb)         | (gallons) | (lb)        | (gallons) |
| Peroxyde d'hydrogène | 1 - 2.5 | Oui. | 1000         | 106.1     | 1000        | 106.1     |

D8214211 v1.0

## 15. Informations réglementaires

**SARA 304 RQ** : 95238.1 lb / 43238.1 kg [11309.2 gal / 42810 L]

### SARA 311/312

**Classification** : Réactif

### Information sur les composants

| Nom                  | %       | Risques d'incendie | Décompression soudaine | Réactif | Risque immédiat (aigu) pour la santé | Danger d'intoxication différée (chronique) |
|----------------------|---------|--------------------|------------------------|---------|--------------------------------------|--|
| Peroxyde d'hydrogène | 1 - 2.5 | Non.               | Non.                   | Non.    | Oui.                                 | Non.                                       |
| Citric acid          | 0.1 - 1 | Non.               | Non.                   | Non.    | Oui.                                 | Non.                                       |

### Réglementations d'État

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE
- New York** : Les composants suivants sont répertoriés: Hydrogen peroxide
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE
- Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: HYDROGEN PEROXIDE (CONC > 52 PERCENT)

### Éléments de l'étiquette

- Mention d'avertissement:** : ATTENTION  
Tenir hors de portée des enfants.
- Mesures de précaution** : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- Autres informations** : Court terme Peau Agent de blanchiment. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Rincer la peau avec de l'eau.

## 16. Autres informations

**Hazardous Material Information System (États-Unis)** :

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Santé                   | 1 |
| Inflammabilité          | 0 |
| Risques physiques       | 0 |
| Protection individuelle | B |

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

**National Fire Protection Association (États-Unis)** :

D8214211 v1.0

## 16. Autres informations



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies

**Date d'édition** : 16/04/2015.

**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure

**Version** : 1

**Élaborée par** : Reckitt Benckiser LLC.  
Product Safety Department  
1 Philips Parkway  
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.  
FAX: 201-476-7770

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

D8214211 v1.0

## 16. Autres informations



RB is a member of the CSPA Product Care Product Stewardship Program.